

Publié le 13 juillet 2014.
Dernière modification : 22 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

LE COQ D'OR, Hanoï Création de la [Brasserie Hommel](#)

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1901)

Nous apprenons que M. Huaux ¹, gérant de la brasserie Hommel, s'est rendu acquéreur du café-restaurant tenu actuellement par M. Dénoc, et anciennement par M. Destruhaut.

L'ouverture doit avoir lieu le premier novembre prochain.
Bonne chance à notre compatriote.

TRIBUNE LIBRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1902)

On nous communique la lettre suivante qu'on nous prie d'insérer :

Monsieur le résident supérieur,

Permettez à trois commerçants cafetiers-restaurateurs d'appeler votre bienveillante attention sur des faits dont nous tenons à vous donner connaissance et contre lesquels nous protestons hautement car ils nous ont été très préjudiciables.

Nous avons été très surpris de n'avoir pas reçu, comme les autres commerçants, des avis d'adjudications pour les buffets et buvettes à l'occasion des fêtes.

Et cependant, des appels d'offres nous étaient destinés. Le membre de la commission des marchés qui s'était chargé de les faire parvenir les a remis à quelques-uns, gardant en poche ou chez lui ceux qui nous revenaient.

Cet oubli a-t-il été volontaire ? En tout cas, il a lésé le budget des fêtes aussi bien que le nôtre, attendu que des soumissionnaires ayant été évincés, l'adjudication a été [peu] élevée, les soumissionnaires ne craignant aucuns autres concurrents.

D'un autre côté, Monsieur le résident supérieur, les fêtes nous ont été très préjudiciables. Toutes les attractions ayant eu lieu dans le centre de la ville, nous nous sommes ressentis du manque d'affaires dans notre quartier, car toute notre clientèle s'est portée où il y avait des distractions. Il nous était, dès lors, plus facile de tenir buvette et buffets qui nous auraient dédommagé des pertes que nous avons subies.

Nous espérons, Monsieur le résident supérieur, en raison des faits que nous vous signalons, et de nos intérêts lésés, que vous voudrez bien nous donner satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur le résident supérieur, etc.

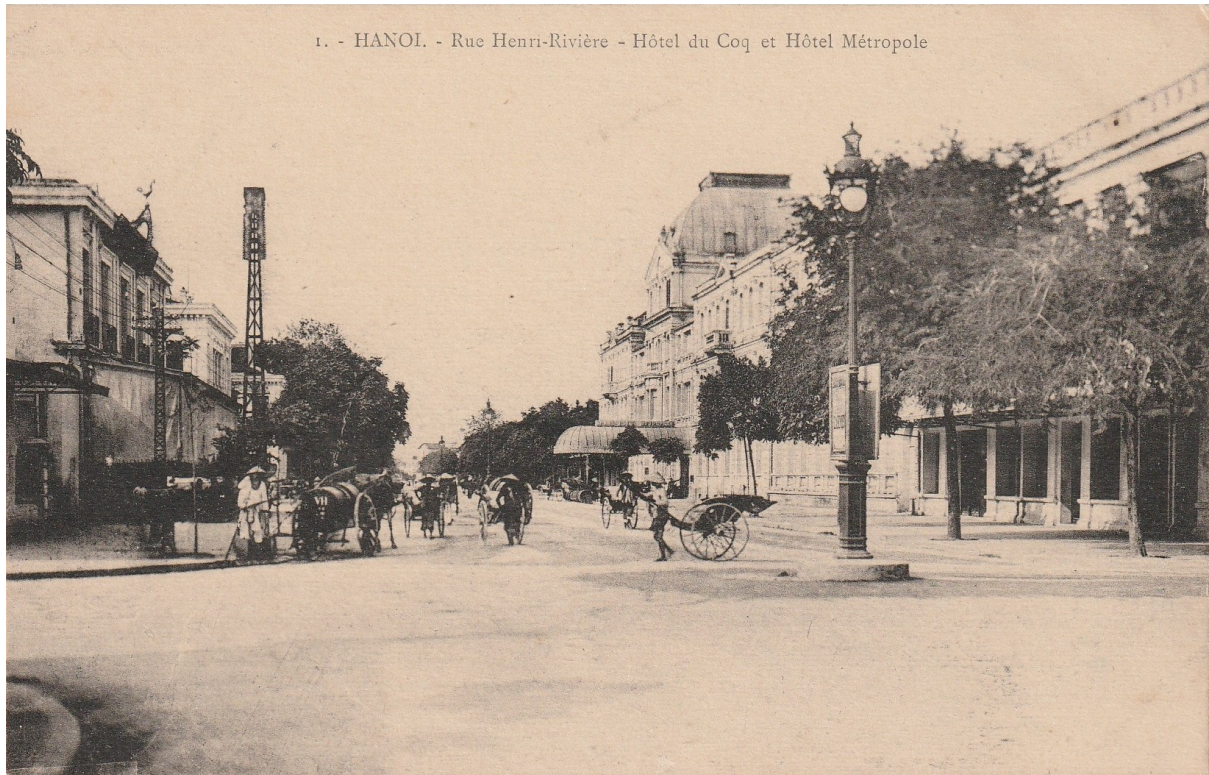
Signé :

Pont, café de la Citadelle,

Hiaux, Brasserie Lorraine.

Rollant, gérant de la Brasserie Hommel.

¹ Henri Huaux (Tinery, Meurthe, 1868-Hanoï, 1932) : marié à Lucie Bouillon, d'Épinal, directrice de la maison Demange, puis sous-directrice des Grands Magasins réunis.



[Coll. Olivier Galand](#)

Hanoï. — Hôtel-Brasserie du Coq d'or et Hôtel Métropole (Coll. Grands Magasins réunis)

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1914)

Madame veuve A. Hommel annonce à sa clientèle qu'une société anonyme au capital de 1.000.000 de francs s'est constituée sous le nom de « Brasserie Hommel » (Anciens Établissements A. Hommel) pour l'exploitation de ses deux établissements : « Brasserie de Hanoï » et de « Brasserie du Coq d'Or ».

Toutes les commandes doivent être adressées à M. l'administrateur délégué de la « Brasserie Hommel », 110, rue Jules-Ferry à Hanoï.

BRASSERIE DU COQ D'OR

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 46)

Boulevard Henri-Rivière

M^{lle} [Caroline] BERSON [sœur de M^{me} Hommel], gérante ;
M. SAUVEZON, aide-gérant.

Les centres industriels du Tonkin et du Nord-Annam
HANOI

par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 septembre 1918)

[...] La Brasserie [Hommel] a créé à Hanoi un café-restaurant devenu fameux, le Coq d'Or, dont le succès est dû en grande partie à sa directrice, M^{lle} Caroline Berson, sœur de M^{me} Hommel. Là, on déguste une bière servie dans les meilleures conditions. La brasserie a ainsi amené les établissements concurrents à vendre la bière à un prix raisonnable, poussant ainsi à une plus forte consommation, au contraire de ce qui se passe à Saigon. D'autre part, lorsque le prix de vin devint tel que les hôtels ne purent plus en servir gratuitement aux repas, ils imitèrent le Coq d'Or, où, de tout temps, les amateurs pouvaient obtenir trois bocks par repas au lieu du vin. Bien vite, l'habitude fut prise et dans les hôtels et restaurants de Hanoi et Haiphong, la plupart des clients se mettaient à la bière. [...]

Louis MICHELOT, propriétaire

La crise du logement
par H. CUCHEROUSSET.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 juillet 1922)

[...] Une quatrième et excellente arme contre cette crise nous est fournie par les hôtels.

Nous ne partageons nullement l'avis d'un de nos confrères qui invitait récemment la justice à chercher noise à nos hôteliers accusés d'accaparer les maisons pour les louer en garnis.

Certes, cela eu fait gagner quelques milliers de piastres aux avocats (C. Q. F. D. peut-être ?) Mais on ne voit finalement pas comment cela aurait rendu vacant un logement de plus.

Accuser les hôtels de rendre la crise plus intense est une absurdité, au Tonkin du moins.

Prenons l'exemple à Hanoi de l'Hôtel du Coq d'Or. Il a acheté boulevard Henri-Rivière une maison qu'habitait une seule personne, il la démolit et y construit un grand immeuble de vingt appartements. Donc, là où une seule personne occupait une maison, vont trouver place vingt personnes ou vingt familles.

Le même hôtel construit une autre annexe de 22 chambres dans le même quartier. [...]

Hanoi
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 novembre 1922)

En simple police, M. [Louis] Michelot, propriétaire de la Brasserie du Coq d'or, est condamné à 2 francs d'amende pour avoir dépassé l'heure de fermeture de son établissement.

ENCART
BRASSERIE DU COQ D'OR
Apéritifs-concert

La BRASSERIE DU COQ D'OR a l'honneur d'informer son aimable clientèle que, pendant la saison théâtrale, il y aura apéritif-concert tous les soirs. Des musiciens de talent exécuteront tour à tour des œuvres classiques et les toutes dernières nouveautés.

Le bal public du 11-Novembre
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1922)

La tenue du buffet payant pour le bal public qui aura lieu le 11 novembre sur les courts des Sports Réunis, a été confiée à M. Michelot,

ENCART
BRASSERIE DU COQ D'OR
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 novembre 1922)

M. Michelot, propriétaire de la Brasserie du Coq d'Or, est heureux de porter à la connaissance de son aimable clientèle que, disposant dès maintenant d'un nombre assez élevé de chambres confortables, dotées de cabinet de toilette, avec douche et baignoire, il est à même de répondre à toutes les demandes qui lui parviendront.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1923)

Banquet littéraire. — C'est le mardi 10 avril, à 7 h. 1/2 du soir, qu'a eu lieu, au Coq d'Or, le banquet littéraire organisé, comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, pour fêter à la fois le retour de J. Marquet à la colonie et la résurrection des *Pages indochinoises*.

Étaient présents : MM. ?, Saumont, Crayssac, J. Marquet, Pujarnisclé, Defert, A. Puech, Poincignon, Fabiani. Excusés ou absents : Maurice Koch, Henry Daguerches, Mme Jeanne Leuba. La plus confraternelle sympathie n'a cessé, durant ces littéraires agapes, d'unir tous les assistants.

Ont été rappelés tour à tour, par eux, au hasard des souvenirs, les savoureux épisodes des *Pages* première manière qui, en 1912-13, groupèrent, à l'enseigne de l'Étoile, tous les écrivains et artistes présents à Hanoï.

Puis MM. Saumont et Delert ont exposé, dans ses grandes lignes, le projet de reconstitution de la revue, projet qui, après discussion a été accepté à l'unanimité.

A été acceptée également la proposition de M. R. Crayssac tendant à faire, dans la revue, une part à l'élite intellectuelle annamite, de façon à réaliser l'idée émise jadis par Boissière et reprise par la suite tant de fois par le groupe Les Français d'Asie.

Des concours dotés de prix seront organisés de façon à stimuler la production littéraire et artistique locale dont les progrès sont d'ailleurs indéniables depuis plusieurs années. Après l'évocation, par M. Saumont, de glorieux disparus du groupe tels que H. Pensot, Marcel Chevallier, Émile Nolly, Le Lan, Ivan Helcof, Gabriel Noll, etc., des poèmes indochinois, anciens ou inédits, ont été dits par les assistants. Cette petite réunion littéraire a pris fin vers onze heures, ouvrant la série d'autres réunions semblables qui seront, comme la revue, très probablement mensuelles et au cours desquelles seront discutées les diverses questions littéraires ou artistiques qui intéressent le groupe.

La fin de la vie chère - premiers indices
par H. CUCHEROUSSET.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 juillet 1923)

[...] Le Coq d'Or*, construit, et fameusement bien aussi, et de 12 chambres il passe à 56 [...]

HANOÏ
La fête de la « [Cirnéenne](#) » à la Philharmonique
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1923)

[...] Autour d'un buffet monstre, merveilleusement achalandé les invités de la Cirnéenne devaient gaiement tout en dégustant d'excellentes choses aimablement servies par M. et M^{me} Michelot.

Hanoï
Naissances
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1923)

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance, survenue ce matin, à 4 heures, de Yvette, fille de M^{me} et de M. Michelot, maréchal des logis au 4^e régiment d'artillerie.
M. Michelot est le frère de nos sympathiques concitoyens M. [Louis] Michelot, propriétaire du Coq d'or, et M. [Alfred] Michelot, de la Compagnie du Yunnan
Aux parents nos sincères félicitations et nos souhaits au bébé.

[Cinéma-Palace](#), rue Paul-Bert
NOUVELLE DIRECTION
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juillet 1923)

Monsieur Louis Michelot, propriétaire du Coq d'Or, rétrocède à compter du 1^{er} août 1923, à messieurs de la Pommeraye et Cie, tous ses droits au bail de location du Cinéma Palace qu'il possédait du fait de ses récents accords avec monsieur Aviat, précédent titulaire du bail.

.....

Hanoï
Industrie hôtelière
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1923)

À l'angle des boulevards Henri-Rivière et Carreau ² se dresse maintenant un vaste immeuble, d'une grande élégance architecturale dans la sobriété de ses lignes : c'est l'hôtel du Coq d'Or, dont les portes s'ouvriront sous peu.

Lorsqu'on pénètre à l'intérieur de l'immeuble, tout y est sujet d'enchantement ; c'est une demeure particulière destinée aux voyageurs, aux touristes, aux passagers, voire même aux habitants de notre ville, plus qu'un hôtel proprement dit, tant le souci du confort familial a été respecté dans ses moindres détails.

C'est clair, spacieux, bien aéré. Les appartements sont parfaitement bien compris : un petit salon d'abord, avec ventilateur de plafond et ameublement de beau bois ; aux murs sont accrochées d'artistiques gravures ; rideaux et portières attestent qu'une femme de goût a présidé à cette installation.

Faisant suite à ce salon : une chambre avec lit de Hongkong que surplombe un ventilateur de plafond ; armoires à glace ; penderie, bureau, table, fauteuils, chaise longue : rien ne manque.

Enfin, le cabinet de toilette — une merveille — lavabos à eau chaude et eau froide, douche, baignoire, dans certains, water-closets — le tout du plus récent modèle, de ces modèles tentateurs qu'on voit en exposition au G.M.R., chez Poinsard et Veyret, chez Descours et Cabaud.

Un escalier à la courbe gracieuse conduit au premier étage, puis au deuxième : là se trouve une immense terrasse couvrant toute la surface de l'édifice : des bancs y ont été placés, ainsi que des becs électriques : la jeunesse pourra, tout à son aise, y venir prendre ses ébats.

Les communs sont en harmonie avec le corps de logis principal ; c'est dire qu'ils sont parfaitement agencés.

Et à qui donc devons-nous ce coup d'audace, cet effort énorme et si bien compris vers l'organisation, telle, enfin, qu'elle doit être — de l'industrie hôtelière ? À un jeune ménage, courageux et laborieux, très averti au point de vue commercial. vers lequel vont les sympathies de tous. M. et M^{me} L. Michelot, les actuels propriétaires de la Brasserie du Coq d'Or. Nous disons coup d'audace à dessein, car cet hôtel, qui constitue un modèle du genre, est l'œuvre personnelle de ses créateurs qui n'ont été aidés en aucune façon.

Quand on songe aux difficultés qu'il y a à se procurer un matériel entièrement neuf — car tout est neuf à l'hôtel du Coq d'or — et moderne — car tout, aussi, y est moderne, pour monter de fond en comble — sans rien oublier 20 ou 23 appartements ; quand on songe au souci, à la somme de travail que représenté seulement, par exemple, la question lingerie pour un établissement aussi important, on est en droit de se dire que M. et M^{me} Michelot méritent de bien vives félicitations. Nous pourrions leur souhaiter tout le succès que mérite leur entreprise hardie, mais nous arriverions en retard : le succès leur est d'ores et déjà acquis.

L'INAUGURATION DU NOUVEL HÔTEL DU COQ D'OR (*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1923)

M. et madame L. Michelot nous prient d'aviser les personnes qui ont reçu des invitations les conviant lundi prochain 20 août à 18 heures 30 à l'inauguration du nouvel hôtel du Coq d'or que, pour des raisons spéciales, cette réunion n'aura pas lieu.

L'inauguration est reportée à une date ultérieure.

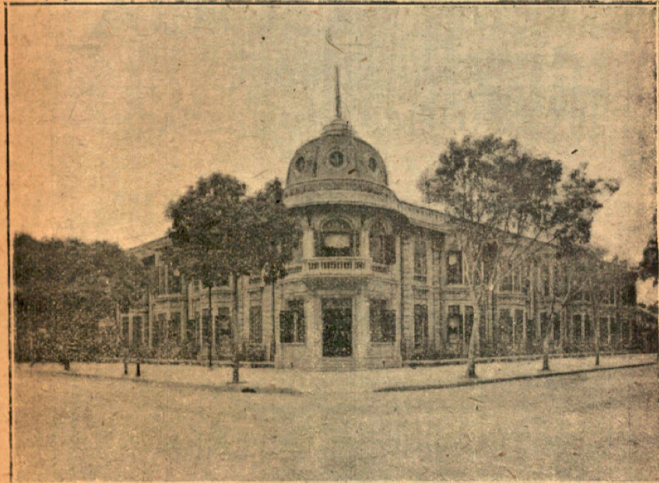
² Futur [Hôtel Splendide](#).

BRASSERIE & HOTEL DU COQ D'OR

B^d Henri-Rivière, Rue Paul-Bert & B^d Carreau

A HANOI

L. MICHELOT, Propriétaire



ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

65 appartements & chambres

CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Eau courante dans tous les cabinets de toilette

VENTILATEUR DE PLAFOND DANS TOUTES LES CHAMBRES

Grande salle de café avec magnifique terrasse (fermée l'hiver). Apéritif-concert tous les soirs.

RESTAURANT DE PREMIER CHOIX

La maison se recommande à tous

Foire-Exposition de Hanoï, 1923.
ÉTABLISSEMENT DE 1^{ER} ORDRE
65 appartements et chambres

Le nouveau comité de l'[Amicale corse](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1924)

Les membres de l'Amicale corse se sont réunis dimanche, à 10 heures, à la Brasserie du Coq d'or afin de procéder au renouvellement du comité pour l'année 1924.

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 janvier 1925)

En l'absence de M. Rivière, parti en congé, M. L. Michelot, propriétaire de l'Hôtel du Coq d'Or, assurera la gérance des villas de M. Rivière au Tam-Dao.

La reprise des concerts quotidiens à la Brasserie du Coq d'Or
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1926)

L'annonce de la prochaine reprise des concerts quotidiens à la Brasserie du Coq d'Or a été fort bien accueillie par la nombreuse clientèle de cet établissement, d'autant que les chaleurs ne tarderont pas à réapparaître, et alors, plus que jamais, on aime à venir se reposer le soir avant le dîner à la terrasse du calé où l'on est certain de retrouver de nombreuses personnes de connaissance.

Les dames et les jeunes filles qui ne sont pas distraites par les cartes aiment à entendre de la bonne musique et elles savent gré à M. L. Michelot des efforts qu'il a faits pour se procurer un groupe de musiciens, capables de donner d'excellents concerts.

Ange FRASSETO ET SICÉ,
de l'[Hôtel Continental](#) à Saïgon,
nouveaux propriétaires

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 avril 1926)

Au Coq d'Or. — MM. Frasseto et Sicé, bien connus en Indochine, viennent de se rendre acquéreurs de la brasserie et de l'hôtel du Coq d'Or, M. L. Michelot, le sympathique propriétaire de ce bel établissement, madame Michelot et leurs enfants quittant la colonie prochainement pour aller s'installer en France.

M. L. Michelot ne veut pas partir sans adresser à sa fidèle et nombreuse clientèle ses très sincères remerciements pour la confiance constante dont elle l'a honoré.

En cédant son établissement à MM. Frasseto et Sicé, il est assuré que les habitués du Coq d'Or y trouveront toujours le meilleur accueil sous tous les rapports comme par le passé.

LE DÉPART DE M. L. MICHELOT
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1926)

C'est avec peine que les nombreux habitués du Coq d'Or ont appris hier, par l'*Avenir du Tonkin*, le prochain départ pour France de M. et de madame L. Michelot et de leurs enfants.

M. L. Michelot, revenu au lendemain de la guerre à la colonie, avait pris la direction du Coq d'Or dont, en quelque temps, il fit un établissement modèle, tandis que se construisait boulevard Carreau le magnifique bâtiment qui est aujourd'hui un hôtel de premier ordre.

Toujours souriant, toujours aimable, soucieux de plaire à sa clientèle, M. L. Michelot, ne comptait que des amis.

Le choix de son successeur a, il est vrai, été fort heureux, et MM. Frasseto et Sicé conserveront, nous sommes certains, les sympathies de leur prédécesseur.

LE DÉPART DE M. ET DE M^{me} L. MICHELOT (*L'Avenir du Tonkin*, 12 mai 1926)

M. L. Michelot, le sympathique propriétaire de l'Hôtel du Coq d'or, établissement qu'il vient de céder à MM. Frasseto et Sicé, nous quittera jeudi en automobile pour aller préparer son départ sur le *Fontainebleau* samedi à 2 heures.

Madame L. Michelot et ses charmants enfants nous quitteront vendredi par le train de 13 h. 32.

Nous ne voulons pas laisser partir M. et M^{me} L. Michelot sans leur faire nos adieux bien cordiaux, bien sincères. Revenu à la colonie au lendemain de la guerre, ce jeune ménage s'est mis courageusement et hardiment au travail : le succès devait récompenser leur labeur opiniâtre. Ils partent, laissant derrière eux des regrets unanimes, car l'affabilité de M. L. Michelot était légendaire.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits d'heureuse installation en France.

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1926)

M. L. Michelot, ancien propriétaire de l'Hôtel du Coq d'Or, rentré en France, a confié à M^e Fleury, commissaire-priseur, le recouvrement des créances dont il n'a pu obtenir paiement avant son départ.

Il prie donc son ancienne clientèle qui serait encore en compte avec lui de réserver bon accueil aux relevés, puis aux quittances que M^e Fleury fera présenter.

Amicale corse

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1926)

La « Cynrénienne » a été heureuse de se joindre au comité constitué à Morosaglia (Corse) dans le but d'ériger un buste au grand patriote corse Pascal Paoli. La souscription ouverte à Hanoï par les soins de la « Cynrénienne » a réuni à ce jour la somme de 121 piastres ; cette association prie les compatriotes qu'elle n'a pu joindre et qui seraient désireux de participer à la glorification d'une belle et noble figure de la petite patrie, de faire tenir leurs versements au café du Coq d'Or, à M. Risterucci, employé dans cet établissement.

Les « Gas de Ch'Nord »
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1927)

M. Delphin ³, le sympathique directeur du Grand Hôtel du Coq-d'Or, avait très aimablement prêté pour cette fête ses musiciens et ses danseuses russes.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1927)

Le Mardi Gras. — Le mardi gras, qui tombe cette année le 1^{er} mars, promet d'être très brillant et ce, grâce à M. Delphin, le si sympathique et si avisé directeur du COQ d'OR.

M. Delphin a loué, en effet, la salle de la société Philharmonique pour ce jour là, et il y donnera un grand bal paré, costumé et de têtes.

Nous ne verrons plus, comme attraction, les jolies danseuses russes qui viennent de nous quitter aujourd'hui même, mais nous aurons l'agréable surprise d'admirer dans leurs souples évolutions de gracieuses danseuses américaines.

Donc, que chacun se mette en frais pour seconder M. Delphin et que ce bal de mardi gras soit plein d'originalité, et de coquetterie.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1927)

Le début des danseuses américaines au Coq d'Or. — Les gracieuses danseuses russes nous ont quitté, mais de jolies danseuses américaines leur succèdent, et demain, au dancing du Coq d'Or, elles feront leurs débuts, Voilà une attraction qui, jointe à celle de la danse, fera accourir certainement tout Hanoï, jeudi sur le coup de 22 h. 30, chez Delphin.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1927)

En l'honneur de Poli [de la Cie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan]. — Le président et les membres du comité de « L'Amicale des Corses du Tonkin » prient leurs compatriotes résidant à Hanoï, à Haïphong et dans les localités avoisinantes de vouloir bien se joindre à eux à l'occasion du vin d'honneur que l'amicale offrira à M. Poli, jeudi dix-huit août courant, à dix-huit heures, dans l'un des salons du Coq-d'Or.

HANOÏ

³ Pierre Valentin Constant Delphin : marié à Lucie Émilie Berthe Genouliat (Ange Frassetto l'étant à Marie-Louise Renée Genouliat). Veuf, remarié en 1932 à Marthe Joanne Louise Marchand, éphémère tenancière de l'Hôtel de France à Langson (1934-1935).

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1927)

En l'honneur de Poli. — Jeudi soir, les Corses du Tonkin se sont réunis dans un des salons de la Brasserie du Coq d'Or, pour fêter la libération de leur excellent compatriote Poli.

.....
M. Delphin et son adjoint Risterucci méritent félicitations et remerciements pour la belle ordonnance de la réception : ils y ont mis tous deux un cachet personnel montrant qu'ils voulaient non seulement accueillir de leur mieux les amis de Poli, mais fêter eux aussi à leur manière ce brave et excellent Poli, qui, disons le, n'est pas resté insensible à leurs prévenances.

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 15-17 novembre 1927)

Madame Monnot est heureuse d'informer les dames de Hanoï qu'elle est de retour avec ses jolis modèles pour la saison d'hiver, robes, manteaux, chapeaux, bas de soie, châles et écharpes. Afin de se couvrir contre certains bruits tendancieux, madame Monnot tient à assurer sa clientèle qu'elle a des articles à tous les prix et toujours très raisonnables. Elle l'invite à lui faire visite annexe du Coq d'Or, où elle exposera jusqu'à la fin du mois.

Ouverture jeudi matin 17.

HANOÏ

LA FÊTE DE LA LÉGION D'HONNEUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1928)

.....
Le grand hôtel de la rue Paul-Bert servira, sur le coup de deux heures, un souper auquel nul ne manquera : ce ne sera pas la partie la moins agréable de la fête.

Et M. Risterucci, gérant du Coq d'Or, se multipliera, comme il le fait toujours, pour assurer un service impeccable.

Les concerts Tafanos-Milewilch
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1928)

Les amateurs de grande et belle musique française, italienne, russe viennent d'être gâtés par madame Tafanos-Milewitsch, artiste aussi pleine de valeur que de grâce, qui, chaque dimanche depuis plusieurs mois, donnait des concerts très suivis à la belle terrasse du Coq d'Or.

La série des concerts terminée, on nous dit que madame Tafanos-Milewitsch se retirerait : avant de la laisser quitter le Coq d'Or, qu'il nous soit permis, au nom de toutes les personnes qui aiment la musique, de remercier la talentueuse violoniste pour les soirées fort agréables qu'elle a fait passer.

Mais qu'on se rassure. Madame Tafanos-Milewitch ne nous quitte pas : nous la gardons, elles nous enchantera encore, et ses concerts pour charger de « scène », n'en seront pas moins suivis et applaudis comme ils le méritent.

Le nouvel orchestre de la Brasserie du Coq d'Or.
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1928)

La grande Brasserie du Coq d'Or vient de constituer un nouvel orchestre avec des éléments de tout premier ordre, parmi lesquels nous voyons figurer M. Jean Lombard, du Conservatoire de Paris, ex-premier violon des concerts Lamoureux et Colonne, et madame Lombard, du Conservatoire de Paris.

Ainsi les fidèles habitués de la Brasserie du Coq d'Or sont assurés d'entendre aux heures de l'apéritif de l'excellente musique.

Pour Hauviné-Hanoï. — Au Cinéma Palace
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1928)

.....
Immédiatement après le concert, le public avait envahi la grande salle de dancing du Coq d'Or, admirablement bien décorée par les soins de M. Risterucci, gérant de l'établissement, et mis, pour ce soir-la, entièrement à la disposition et en faveur d'Hauviné. Ce geste vraiment généreux de la direction du Coq d'Or n'a pu être accueilli par notre public que de bon cœur et jusqu'à trois heures du matin, les couples tournèrent dans la salle du dancing sous les sons endiablés de l'orchestre Lombard.

Le brave maire et la population d'Hauviné seront certainement heureux du succès matériel qui couronna les efforts généreux de tant de collaborateurs.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1928)

Les concerts de la Grande Brasserie du Coq d'Or. — Nous avons, dans notre numéro d'hier, sans prévenir personne, ni cet excellent M. Delphin, ni le distingué violoniste qu'est M. Lombard, envoyé ce dernier jouer dimanche à Métropole. C'est une simple erreur, et bien involontaire, du metteur en page qui a « coiffé » les concerts du Coq d'Or avec le « chapeau » de Métropole. Que M. Delphin se rassure bien vite, M. Lombard ne l'a pas quitté, et que M. Lombard soit assuré d'avoir demain soir autour de son estrade l'habituelle foule du dimanche pour entendre et l'applaudir.

Programme

- 1°) Fidelio (Ouverture) Beethoven
 - 2°) Imploring Jeanjean
 - 3°) Benvenuto Diaz
 - 4°) Peer Gynt suite Grieg
- au matin
la mort d'Ase
danse d'Anitra
chanson de Solveij

dans le hall du roi de la montagne
5°) Andante de la 6^e Symphonie Beethoven
6°) Louise (Sélection) Charpentier
7°) Solo de violon X.. .

par monsieur Lombard

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 octobre 1928)

Pour la Toussaint. — La Toussaint, c'est la fête de tous et de chacun et tous désirent la fêter. C'est le commencement de la saison. Il fait frais, il fait exquis. Et, comme après tout, les fêtes d'aujourd'hui se traduisent par des danses, il ne reste qu'une façon de célébrer cette fête générale, c'est de danser, ainsi l'a pensé le directeur du Coq d'Or.

Et l'on dansera mercredi soir 31 octobre. Ce sera la première fête de la saison et non la moins animée, au contraire.

Donc, que chacune et chacun se disent : c'est aujourd'hui ma fête et que chacune et chacun se donnent rendez-vous au Coq d'Or pour la dernière nuit du mois.

« Le Cirque », de Charlie Chaplin, au Cinéma Palace
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 octobre 1928)

.....
Le « Cirque » prend la rampe lumineuse ce soir au Cinéma Palace ; ce sera une belle soirée d'enthousiasme et d'élégance qui ira s'achever en sortant au Coq d'Or où M. Delphin fera souper et danser.

.....

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1929)

Le *Splendide*, c'est ainsi que se dénommera le superbe hôtel que MM. Frassetto et Sicé font édifier à Hanoi sur l'emplacement même de la grande annexe du Coq-d'Or.

.....

LA MAIN-D'ŒUVRE A HANOI
par BARBISIER
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 février 1929)

[...] Ce sont surtout les chantiers privés, avec leur belle activité, qui absorbent une nombreuse main-d'œuvre. Citons [...] l'Hôtel du Coq d'Or [...], etc. [...]

Une manifestation de sympathie
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1929)

Dans un salon du Coq d'Or, les membres de l'Amicale corse, au nombre d'environ 70, ont, par une chaleureuse manifestation de sympathie, témoigné à leur compatriote M. A. Vincenti, administrateur des Services civils et chef du Service du personnel au gouvernement général, qui a été récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, la grande estime en laquelle ils le tiennent pour ses qualités d'homme de cour, loyal, toujours serviable, et d'une haute conscience.

.....

HANOÏ
Le bal des Corses
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1929)

.....
Delphin était venu en personne du Coq d'Or pour s'assurer que, tout du point de vue buffet, serait irréprochable. Citer Delphin, c'est citer l'excellence de toutes les bonnes choses qu'il fit servir.

.....

Deux orchestres, celui de Delphin, et celui qui fait les délices des habitués de François Risterucci ⁴ à Tong, étaient là, se relayant, recommençant deux fois, quatre fois les danses, qui plaisaient.

AU PALAIS
COUR D'APPEL. — Chambre civile et commerciale
Audience du vendredi 12 avril 1919
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1929)

.....
4° Lagisquet contre Frasseto et Aviat [Plutôt Frasseto contre Lagisquet et Aviat]. — M. Frasseto, administrateur délégué de la Société des Grands hôtels Indochinois ⁵, avait assigné MM. Lagisquet, architecte, et Aviat, entrepreneur, devant le juge des référés, aux fins d'obtenir, une expertise en vue de déterminer :

1°) Si les fondations du Grand hôtel du Coq d'Or avaient été exécutées selon les règles de l'art ;

2°) Si elles étaient suffisantes pour la masse de l'édifice ;

3°) Si elles pouvaient résister à la construction d'un second étage.

La Cour a déclaré nulle et de nul effet l'ordonnance de référé du 4 février 1929, M. Frasseto n'ayant pas manifesté expressément alors son intention d'actionner, par la suite en dommages-intérêts, l'architecte et l'entrepreneur.

.....

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1929)

Du Coq d'Or à Hanoï-Hôtel — La direction de la Grande Brasserie du Coq d'Or vient de louer à M. Levée, pour compter du 1^{er} mai, Hanoï Hôtel. La Grande Brasserie du Coq

⁴ Risterucci : créateur de l'hôtel Bellevue à Tong, où se produisait l'orchestre de la Légion.

⁵ La Société des Grands Hôtels indochinois (SGHI) paraissant s'être substituée en 1928 à la S.N.C. Frasseto et Sicé.

d'Or sera sous peu démolie et un grand-café brasserie auquel sera annexé un petit restaurant servant le plat du jour la remplacera. Le restaurant actuel sera transféré dans le nouvel hôtel qu'on aménage présentement à cet effet.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1929)

Le départ de M. et M^{me} Delphin. — Un apéritif d'adieu a été offert ce matin dans la grande salle du café du Coq d'Or à M^{me} et à M. Delphin qui quittent ce soir Hanoï pour s'embarquer dimanche sur l'*Amboise*. Qui ne connaît et n'a apprécié le sympathique beau-père ⁶ de M Frasseto qui dirigea les établissements du Coq d'Or avec tant de compétence et de persévérance ! M^{me} et M. Delphin vont maintenant se reposer six mois en France.

MM. Jaspar ⁷, Long, le commandant Bélier, Chantemerle, le Cne Baronna, le Cne Gollar, MM. Borzecki, Leroy, Christ, Koch, Gourmel, Risterucci, Foursaud, Arnaud, Giudicelli et bien d'autres ont tenu à venir souhaiter à M^{me} et à M. Delphin un bon voyage et un bon séjour en France.

Nous nous joignons volontiers à ces personnes et adressons à M^{me} et M. Delphin nos meilleurs vœux de bon congé.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Société foncière du Tonkin et de l'Annam
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 juin 1929)

[...] L'Hôtel Métropole a une vieille et solide réputation et une situation inexpugnable comme hôtel de premier ordre de Hanoï. C'est l'avis que nous exprimait M. Frasseto, directeur de la Sté des Grands Hôtels [indochinois], société qui contrôle l'Hôtel du Coq d'Or à Hanoï. Bien que ce dernier soit en reconstruction sur de très beaux plans pour offrir un confort remarquable, M. Frasseto estime qu'il ne saurait y avoir concurrence entre le Coq d'Or et le Métropole, chacun s'adressant à une clientèle très différente, clientèle locale et de familles dans le cas du Coq, clientèle internationale et de voyageurs dans le cas de Métropole. [...]

La reconstruction d'un grand Hôtel de Hanoï
L'HOTEL DU COQ D'OR
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 juin 1929)

L'Hôtel du Coq d'Or, avec son nom bien français, est l'un des plus anciens de Hanoï ; mais bien qu'il rappelât bien des souvenirs aux vieux Tonkinois, et la souriante physionomie de la bonne M^{lle} Caroline Berson, qui, pendant tant d'années, présida au comptoir de la fameuse brasserie, il était devenu insuffisant.

C'est que, de simple brasserie-restaurant avec quelques chambres seulement, il était devenu peu à peu un grand hôtel avec ses annexes successives.

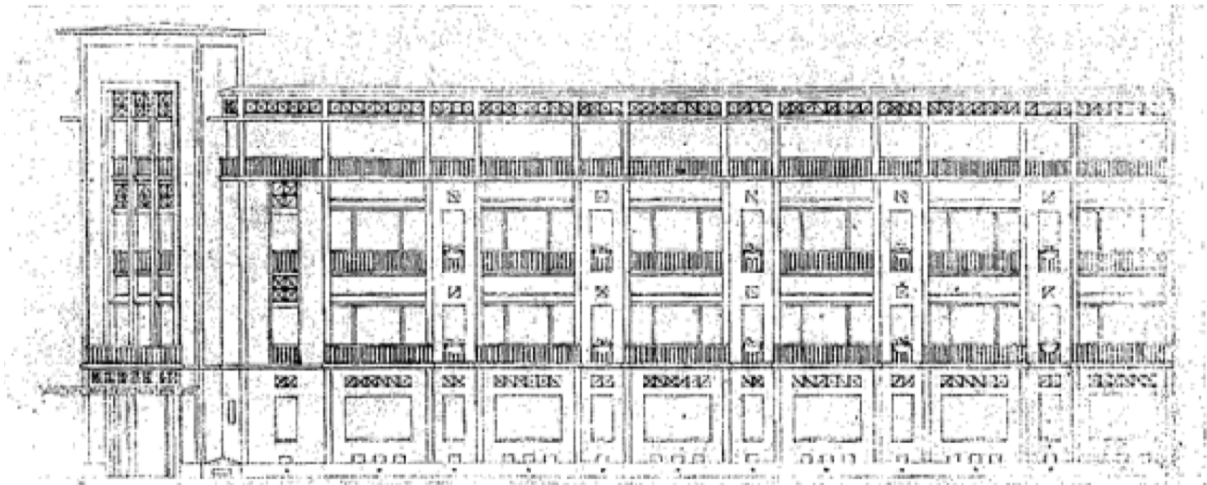
⁶ Beau-frère, semble-t-il.

⁷ Jules Jaspar (1878-1963) : directeur des [Éts Gratry](#), consul de Belgique.

Il fut, l'an dernier, racheté par la Société des Grands Hôtels, de Saigon, et M. Frasseto comprit tout de suite l'importance que devait prendre le vieil établissement ; disposant de moyens financiers puissants, il en décida la reconstruction complète.

L'annexe qui fait le coin des boulevards Francis-Garnier et Carreau, deviendra l'hôtel même. Considérablement agrandie, et la partie actuelle complètement transformée, avec restaurant, salles à manger, salon et tous les services d'un hôtel, il remplacera à la fois le vieil hôtel en tant qu'hôtel et les deux annexes, tandis qu'une grande brasserie moderne, avec restaurant et une superbe salle de danse, prendra la place de l'antique Coq d'Or.

L'hôtel et la brasserie, deux établissements bien distincts, seront parmi les plus beaux édifices de la ville. La construction en a été confiée à M. l'architecte Gilles ⁸, un habile manieur de ciment armé, doublé d'un artiste à l'esprit pratique. Il suffit de jeter les yeux sur les plans que voici pour se rendre compte que celui qui les a conçus sait ce que c'est qu'un hôtel moderne. Élégance, commodité, confort en seront les caractéristiques et en feront, de beaucoup, l'hôtel le mieux compris et le plus moderne de l'Indochine sans en faire, et bien loin de là, le plus cher.



Le Nouvel Hôtel du Coq d'Or. Façade sur le Boulevard Carreau.

L'Hôtel du Coq d'Or reconstruit restera ce qu'il était avant, l'hôtel des familles et des colons, l'hôtel favori de la clientèle locale.

On remarquera que les plus belles chambres constituent chacune un petit appartement : vestibule particulier, salon, chambre à coucher et salle de bain, et que les plus petites ont chacune sa salle de bain.

L'hôtel comprendra en tout 75 chambres.

LA MAIN-D'ŒUVRE EN INDOCHINE
Quelques observations pour servir de bases à une enquête
par H.C. [= H. Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 août 1929)

[...] L'architecte qui reconstruit l'Hôtel du Coq d'Or emploie largement un machinisme rudimentaire inconnu jadis de l'indigène ; il réussit parce qu'il suit le travail

⁸ Fernand GILLES (Alfortville, 1885-Paris VI^e, 1942) : marié à Paris VI^e le 1^{er} octobre 1919 avec Marie-Louise Durand. Croix de guerre.

personnellement, étudie les gestes de ses ouvriers, fait le calcul de leurs pertes de temps et se donne la peine de leur apprendre à travailler. [...]

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1929)

De passage. — Descendus à l'Hôtel du Coq d'Or : M. Cronenburg, inspecteur des Forêts, de Yenbay ; M. Dillemann, Services civils à Hung-Yên.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1929)

Déférés au Parquet. — Ont été déférés au Parquet :

.....
3° Duong van-Bun, 33 ans, coolie-xe, demeurant au village de Hoa-Ma (Hanoï), surpris en flagrant délit de vol par escalade d'effets valant 16 piastres au préjudice des domestiques de M. Deschamps, gérant de l'Hôtel Coq d'Or, domicilié 6, boulevard Jauréguiberry.

HANOÏ

EN FLANANT DANS LA RUE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1929)

.....
Et Delphin nous est revenu tout dernièrement avec M^{me} Delphin ; je parie qu'ils vont lancer un réveillon monstre au Coq d'Or.

La fête annuelle des « Gas de Ch'Nord et de la Belgique »
s'annonce comme très brillante
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1930)

Cette fête comprend un banquet entre sociétaires — banquet qui a recueilli déjà plus de cent adhésions, voyez d'ici la belle tablée que Delphin va avoir à servir

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1930)

Décès. — Nous apprenons avec regret le décès de M. Jean Lombard, âgé de 50 ans, violoniste, survenu le 25 février 1930, à 5 heures, boulevard Carreau n° 20.
Nous adressons à la famille du défunt, à M. et à M^{me} Delphin, au personnel du « Coq d'Or », nos sincères condoléances.

AU PALAIS
Tribunal de simple police
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1930)

M. Gilles Fernand, 45 ans, entrepreneur est prévenu d'avoir fait fonctionner une scie mécanique entre midi et 14 heures le 8 janvier 1930.

C'est un plaisir d'entendre M. Gilles présenter sa défense avec une correction parfaite, une connaissance approfondie des textes, une logique soutenue.

Subsidiairement, M. Gille plaide qu'il appartient à la Société Sicé et Frasseto, entrepreneur. Quant à lui, il n'est là qu'à titre de conseil technique, d'architecte et d'ingénieur. Il ne saurait donc être tenu pour responsable de la contravention. M. Carnet Gustave, sous-brigadier de police, est entendu : à 13 heures, il a constaté le fonctionnement de la scie.

Le parquet, tout disposé à rechercher quelle est la personne pénalement responsable, ne s'oppose pas à un supplément d'information. Puisque le bruit n'a été constaté qu'une seule fois, il s'agit de savoir si l'infraction a été passagère ou est constante.

L'affaire est donc renvoyée au 18 juin sans convocation.

1930 (octobre) : liquidation des Grands Hôtels indochinois (SGHI)

Les obsèques de madame Delphin
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 septembre 1930)

Décès. — Nous apprenons avec regret le décès de madame Delphin, née Lucie Émilie Berthe Genouliat, âgée de 51 ans, survenu le 9 septembre, à 19 heures, rue Dutreuil, n° 12.

Nous adressons à M. Delphin, à la famille de la défunte nos bien sincères condoléances.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Delphin à Hanoï ;
M. et M^{me} A[ngé] Frasseto à Paris ;
M. et M^{me} le Dr Heymann à Saïgon ;
M. et M^{me} Leuzinger à Genève ;
M. et M^{me} Eugène Delphin à Genève ;
M. et M^{me} E. Genouliat à Marseille ;
M. et M^{me} Ronchette à Marseille ;

les familles Genouliat, Delphin, et Ronchette ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver par suite de la mort se

madame Pierre Delphin

décédée pieusement le 9 septembre 1930 à Hanoï.

Les obsèques auront lieu le 11 septembre 1930, à 7 heures 30. — Réunion au domicile mortuaire 12, rue Dutreuil-de-Rhins.

Le prompt avis tiendra lieu de faire part.

Les obsèques de madame Delphin
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1930)

Lorsque le malheur frappe l'un d'entre nous, on voit immédiatement la famille coloniale — un peu éparse en temps ordinaire — se resserrer aussitôt et apporter le réconfort de sa sympathie à ceux qui sont dans la peine.

Nous en avons eu une nouvelle preuve ce matin à l'heure des obsèques de madame Delphin. La ville entière, pourrait-on dire, vint s'incliner devant le cercueil et les couronnes et les gerbes de fleurs étaient si nombreuses qu'une voiture dut précéder le char funèbre pour les porter toutes au cimetière.

Le R.P. Fournier, qui avait procédé à la levée du corps, donna l'absoute dans la chapelle Saint-Antoine.

Madame Delphin sera ramenée en France ; c'est pourquoi ses restes mortels ont été placés au dépositaire .

Les dernières prières de l'Eglise une fois dites, la nombreuse assistance défila devant le cercueil avant d'aller présenter à M. Delphin et à M. le docteur Heymann, qui conduisaient le deuil, ses condoléances attristées.

Puisse une manifestation de sympathie aussi éclatante venant de la population civile comme de celle militaire, de l'élément français comme de l'élément indigène apporter quelque apaisement à la douleur des familles deuil.

REMERCIEMENTS

M. Pierre Delphin, les familles A. Frasseto, Heymann, Leuzinger, Eugène Delphin, E. Genouliat, Ronchette remercient bien sincèrement les très nombreuses personnes qui ont assisté aux obsèques de madame Pierre Delphin et celles qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

Hanoï
AU PALAIS
Audience de simple police
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1931)

— Sicé, Frasseto, sont prévenus d'avoir fait fonctionner une scierie mécanique sans autorisation. C'est une vieille affaire dans laquelle M. Gilles, préposé de MM. Sicé et Frasseto, avait été impliqué.

M^e Mayet déclare que, dans un but d'apaisement la ville, abandonnant son intention première, ne se portera pas partie civile.

M^e Bordaz demande le mise hors de cause de M. Gilles.

M. le procureur de la République Moreau dit que la procès-verbal dressé l'a été en vertu d'un arrêté qui est déféré au Conseil du contentieux. Dans ces conditions, il demande de surseoir à statuer et de renvoyer l'affaire *sine die*.

Le tribunal met l'affaire en délibéré, tant sur les réquisitions de M. le procureur de République, que sur les conclusions de la défense.

H. DE M.

Situation économique de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mars 1931)

[...] Autre signe [d'amélioration] : la prospérité visible de l'industrie hôtelière. Jamais nous n'avions vu tant de monde à Métropole, le Coq d'Or et plusieurs autres hôtels semblaient travailler à plein rendement et la crise financière qui affecte le Coq d'Or n'est pas due à des causes locales. Un nouvel hôtel est d'ailleurs en construction. [...]

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 8-15 avril 1931)

Les créanciers de la Société Frasseto et Sicé (Hôtel du Coq d'Or), déclarée en faillite le 25 mars 1931, sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains de M. Faucon, syndic-liquidateur à Saïgon.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

La Société Frasseto et Sicé (Hôtel du Coq d'Or) a été déclarée en faillite le 25 mars par le tribunal de commerce de Saïgon ; syndic-liquidateur : M. Faucon.

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1931)

De passage. — M. Michelot, ancien propriétaire de l'Hôtel et de la Brasserie du Coq d'Or, profitant d'un voyage d'affaires à la colonie, est monté à Hanoï pour rendre visite à ses amis.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

[Société internationale d'épargne](#), nouveau propriétaire

Hanoï
Vente de l'hôtel du « Coq d'Or »
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1931).

La vente de l'hôtel du Coq d'Or devait avoir lieu le 19 mai. Mais aucun acquéreur ne s'étant présenté, la brasserie et l'hôtel ont été adjugés à la Société internationale d'épargne [[basée à Shanghai](#)], créancier de la faillite.

REPRISE PAR JULES FARRERAS,
créateur de l'Hôtel de la Cascade d'argent au [Tamdao](#)

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juillet 1931)

Le nouveau propriétaire de la Brasserie du Coq d'Or. — M. Farreras, le sympathique planteur, vient, nous dit-on, de se rendre acquéreur de la belle Brasserie du Coq d'Or.

dont il confierait la direction à ses enfants. On se rappelle avec quelle activité M. Farreras s'occupa jadis de l'hôtel du Tam-Dao : c'est un gage que tout ira pour le mieux à la Brasserie du Coq d'Or.

(L'Avenir du Tonkin, 5 août 1931)

Hôtel du Coq d'Or, Hôtel de la Paix. — Tandis que M. Farreras, le sympathique planteur, se rendait acquéreur de la belle Brasserie du Coq d'Or pour la confier à ses enfants, il se rendait acquéreur pour son propre compte de l'Hôtel de la Paix qui jouit d'une excellente réputation, fort justifiée d'ailleurs.

M. et M^{me} Trimbour⁹ sont déjà à leur poste au Coq d'Or.

Nous reverrons avec plaisir la bonne physionomie de M. Farreras à l'Hôtel de la Paix où se prodiguait très aimablement auprès de la nombreuse clientèle un autre vieux Tonkinois très estimé, M. Gaydier.

Saïgon

La faillite Frasseto et Sicé reviendrait sur le tapis
(L'Avenir du Tonkin, 10 août 1931)

Nous croyons savoir que la faillite Frasseto et Sicé reviendrait sur le tapis.

L'on trouve maintenant un peu surprenant que l'on ait laissé partir les faillis à la veille de la déclaration de la faillite, laissant une comptabilité incomplète, voire absente chuchote-t-on même, ce qui pourrait faire transformer la faillite en banqueroute.

(L'Avenir du Tonkin, 16 septembre 1931)

Le dancing de samedi à la Brasserie Hôtel, restaurant du Coq d'Or. — La nombreuse clientèle du Coq d'Or ayant manifesté le désir de voir le dancing du samedi s'ouvrir à 22 heures au lieu de 22 h. 30, M. Marcel Trimbour, l'aimable propriétaire du Coq, s'est empressé de donner satisfaction au public et, dès samedi prochain, le dancing commencera à 22 heures.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1931)

M. Farreras, planteur, qui tint jadis l'hôtel du Tam-Dao, a acheté la brasserie du Coq d'Or qui sera dirigée par ses enfants.

(L'Avenir du Tonkin, 3 octobre 1931)

⁹ Marcel Trimbour : né le 22 janvier 1896. Entré dans les services civils le 10 septembre 1919. Garde principal des forêts. Marié en 1924 avec Georgette Farreras, fille de Jules.

Où irons-nous ce soir, en sortant du cinéma du boulevard Dong-Khanh où l'on joue « Un soir de rafle » ?

Chez Trimbour, à la Brasserie du Coq d'Or, qui donne à danser de 10 heures à 4 heures du matin et sert d'excellents soupers et de bonnes consommations à des prix très raisonnables.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 octobre 1931)

Banque de Saïgon contre Delphin.

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1931)

Publication de mariage — Ce matin, à 8 h., a été affichée au tableau de l'état civil de la mairie la publication de mariage de M. Jules Antoine Frasseto ¹⁰, hôtelier à Hanoï, avec M^{lle} Colette Joséphine Jeanne Farréras, à Hanoï et précédemment à Van-Phu (Yên-Bay).

L'ouverture de « l'Hôtel Splendide » à Hanoï
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1931)

[...] Il est rare qu'une débâcle financière donne naissance à une création, et la déconfiture de la Société des Grands Hôtels [SGHI], de Saïgon, aboutissant au dédoublement de l'un des établissements de cette société en deux hôtels, aussi importants chacun que l'hôtel primitif, est vraiment un phénomène, mais un phénomène qui a un sens encourageant.

Le vieux COQ D'OR hanoïen a, en effet, été entraîné dans cette liquidation, alors qu'il était en pleine prospérité, pour des raisons qui n'ont rien de commun, ni avec la crise générale ni avec la gestion de l'hôtel, qui était excellente.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si la vente de cet hôtel, qui comprenait la vieille « Brasserie du Coq d'Or » avec ses quelques chambres et deux annexes, dont une en voie d'agrandissement, a trouvé deux acquéreurs : la Société internationale d'épargne, de Changhaï, pour les annexes, et M. Trimbour pour le Coq d'Or proprement dit. Et tandis que le Coq acquérait une nouvelle annexe pour compléter le nombre de ses chambres, la Société internationale d'Épargne [...] décidait de reprendre les travaux d'agrandissement de l'annexe à l'angle des boulevards Carreau et Henri-Rivière [...].

1^{er} janvier 1932 : réouverture, sous le nom d'[Hôtel Splendide](#) (Splendid Hôtel), de la grande annexe du Coq d'or reconstruite

¹⁰ Jules Antoine Frasseto (Forciolo, Corse, 12 avril 1901-Ajaccio, 27 mars 1978) : fils de Jules Toussaint Frasseto et de Marie Géromine Foata. Collette Farreras se remarie en 1935 avec un chef d'atelier du garage Aviat. *L'Avenir du Tonkin* des 29 novembre 1940 et 9 mars 1941 fait état d'un Frasseto condamné pour dette, alors domicilié à l'Hôtel Splendide.

REPRISE PAR LOUIS MICHELOT

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1932)

La nouvelle direction du Coq d'Or. — Les nombreux habitués du Coq d'Or apprendront avec une très vive satisfaction que M. Louis Michelot, ancien propriétaire de ce bel établissement va, tout prochainement, c'est-à-dire le 16 de ce mois, venir en reprendre la direction. Sans doute, nul n'oubliera les heureuses transformations apportées au beau restaurant et à la vaste salle du café du Coq d'Or par M. Trimbour, l'actuel propriétaire. Tout cela restera, si M. Trimbour s'en va ; de même resteront les confortables annexes du boulevard Gia-Long, qui, à peine installées, ont été prises d'assaut, pour ainsi dire.

Nul n'oubliera le bon accueil que réserva à tous M. Trimbour, et combien il s'inquiéta, même par ce temps de crise, de distraire la clientèle en dotant le Coq d'Or d'un orchestre de choix, et en donnant de temps en temps des soirées familiales fort réussies.

Louis Michelot est très sympathique ; il connaît à fond son métier dans lequel il s'est encore perfectionné au cours de son récent séjour en France.

M. Trimbour a donné un bel essor au Coq ; Michelot va le continuer, le développer encore.

Il y a de beaux jours en perspectives pour le grand café restaurant de la rue Paul-Bert et pour les pavillons annexes du boulevard Gia-Long.

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1932)

Au Coq d'Or. — C'est demain dimanche 1^{er} mai que M. Michelot prendra effectivement la direction du Coq d'Or. M. Michelot est trop connu pour que nous le présentions au public ; quant à ses nombreux amis, ils sont enchantés de le voir revenir à la tête du bel établissement de la rue Paul-Bert.

Au Coq d'Or, rappelons-le, il y a l'apéritif-concert le dimanche et les jours de fête matin et soir.

Quant au service du café ; du restaurant, et des belles annexes du boulevard Gia-Long, il est assuré de façon irréprochable.

M. Michelot assure la clientèle qu'elle recevra toujours chez lui le meilleur accueil.

Hanoï
AU PALAIS

Cour d'appel (chambre civile et commerciale)

Audience du vendredi 27 mai 1932

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1932)

.....
1°) Gilles contre Société internationale d'épargne et autres. — La cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par Gilles et l'appel incident formé par Faucon, syndic de la faillite Frasseto et Sicé, contre le jugement du 19 décembre 1931 ; avant dire droit, dit et ordonne que, faute par les parties d'avoir convenu d'un expert dans les trois jours de la signification du présent arrêt, il sera, par les soins du sieur Lagisquet,

père, architecte, que la Cour nomme d'office et qui, s'il n'en est dispensé par les parties, devra prêter serment entre les mains du président de cette chambre, que la Cour désigne à cet effet, procédé en présence des parties ou elles dûment convoquées à l'effet de visiter l'immeuble de l'Hôtel du Coq d'Or à Hanoï et à l'effet de déterminer l'état des lieux avant le commencement des travaux ; dit que pour l'accomplissement de sa mission, l'expert commis s'entourera de tous renseignements et procédera à toutes constatations, qu'il consultera tous titres, plans et autres documents, qu'il procédera à l'audition de tous témoins, entendra les parties en leurs dires respectifs, les conciliera si faire se peut, et de ses opérations dressera un procès-verbal contenant son avis motivé et qu'il déposera au greffe de la Cour d'appel pour être ensuite par les parties conclu et par la Cour statué ce qu'il appartiendra ; dit qu'en cas d'absence, de refus, ou d'empêchement de l'expert commis, il sera procédé à son remplacement par ordonnances du président de cette chambre rendu sur simple requête ; dit que l'expert déterminera aussi le montant des honoraires qui peuvent être dus à Gilles en tenant compte du contrat intervenu entre lui d'une part, Frasseto et Sicé d'autre part, ces honoraires devant être appréciés en fonction des évaluations faites par les premiers experts et consignées dans ses procès-verbal.

Déclare irrecevable la demande de dommages-intérêts formée par Gilles, l'en déboute ; déclare non fondée la demande et dommages formé par Faucon es qualités, l'en déboute, dit n'y avoir lieu d'ordonner la confiscation du prix d'adjudication demandée par Gilles, réserve les dépens.

Hanoï
AU PALAIS
AUDIENCE EXCEPTIONNELLE
DE LA CHAMBRE CIVILE ET COMMERCIALE DE LA COUR
Mardi 6 décembre 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1932)

M. le conseiller Languellier a présidé ce matin, à 8 heures, une audience exceptionnelle de la chambre civile et commerciale de la Cour, à l'assistance de MM. les conseillers Rozé et Eychenne ; M. le procureur général Moreau occupait le siège du ministère public.

Cette audience exceptionnelle était motivée par la demande en récusation présentée par M. Gilles (Fernand), architecte diplômé par le gouvernement et ingénieur civil, contre M. Morché, premier président de la cour d'appel de Hanoï, et M. Falck, conseiller à la dite cour, dans la cause pendante devant la chambre civile de la cour d'appel entre lui et la Société internationale d'épargne, la faillite Frasseto et Sicé, les sieurs Faucon et Grenès, syndics de la dite faillite, le sieur Christian, expert, Mes Piton et Bordaz, Larre et Coueslant, avocats, tous mis en cause par Gilles.

La Cour statuant a déclaré la requête en récusation formée par Gilles recevable en la forme ; au fond, la déclare inadmissible, l'a rejetée pour pour les deux magistrats dénommés en la dite requête ;

Et considérant qu'il y avait lieu de prononcer autant d'amendes qu'il y a eu de juges distinctement récusés contre la partie dont la récusation est déclarée inadmissible ou non recevable, condamne Gilles à deux amendes de 100 francs chacune en vertu de l'article 290 du code de procédure civile, l'a condamné en outre aux dépens de présente instance en récusation.

Hôtel Brasserie du Coq d'Or. — Boulevard Henri-Rivière, Hanoï.
Directeur : Michelot.

(L'Avenir du Tonkin, 14 janvier 1933)

Madame et monsieur Michelot, du Coq d'Or informent que bientôt, après une très grande maladie, ils auront le plaisir de reprendre contact avec leur aimable clientèle et, continueront à lui donner toute satisfaction.

HANOÏ
COUR D'APPEL (CHAMBRE CIVILE ET COMMERCIALE)
Audience du vendredi 3 février 1933
(L'Avenir du Tonkin, 3 février 1933)

.....
Parmi les 14 arrêts rendus, prouvant le travail formidable produit par M. le premier président Morché, citons :

1°) Gilles (Fernand) contre Société internationale et autres ; 2°) Gilles (Fernand) contre Piton et Bordaz ; 3°) Gilles (Fernand) contre Larre et Coueslant ; 4°) Gilles (Fernand) contre Christian ; 5°) Gilles (Fernand) contre Grenès. — La Cour déclare Gilles non fondé en ses demandes, fins et conclusions tant principales que subsidiaires relativement à la Société internationale d'épargne, à la faillite Frasseto et Sicé et à Faucon, syndic ès qualité ; dit et ordonne qu'il sera procédé à l'expertise prescrite par l'arrêt du 27 mai 1932, telle qu'elle est déterminée par le dit arrêté, par le sieur Roger, architecte diplômé du gouvernement, professeur à l'École des Beaux-Arts de Hanoï ; dit et ordonne que parmi les témoins à l'audition desquels le dit expert pourra procéder, il entendra notamment les sieurs Aviat, entrepreneur, et Lagisquet, architecte, sur l'état des lieux ; dit et ordonne qu'en cas de refus, d'absence ou d'empêchement de l'expert commis, il sera procédé à son remplacement par ordonnance du président du siège que la Cour commet à cet effet et qui sera rendue sur requête de la partie la plus diligente, condamne Gilles à payer à la Société internationale d'épargne la somme de 100 p. à titre de dommages-intérêts ; déclare la faillite Frasseto irrecevable en sa demande en dommages-intérêts ; l'en déboute ; déclare Gilles non fondé en ses demandes, fins et conclusions concernant le syndic Grenès pris personnellement ; l'en déboute ; dit et juge que la Cour d'appel est incompétente pour connaître de l'action de Gilles en paiement de 2.000 piastres de dommages-intérêts formée par ce dernier à l'encontre de Christian, en conséquence renvoie Gilles à se pourvoir ainsi qu'il avisera ; dit et juge que la demande en récusation formée par Gilles à l'encontre de Christian est sans objet ; celui-ci ayant refusé d'effectuer l'expertise qui lui était confiée ; donne acte à Christian de ce qu'il se réserve d'introduire contre Gilles une instance en diffamation à raison du caractère prétendu diffamatoire de certaines affirmations contenues dans l'acte d'accusation de ce dernier ; déclare la Cour d'appel incompétente pour connaître des actions en dommages-intérêts formulées par Gilles contre M^{es} Piton et Bordaz d'une part ; et M^{es} Larre et Coueslant d'autre part ; renvoie Gilles à se pourvoir ainsi qu'il avisera ; dit et juge que la Cour est incompétente pour connaître des actions en dommages-intérêts formés reconventionnellement contre Gilles par M^{es} Piton et Bordaz d'une part et M. et M^{es} Larre et Coueslant d'autre part ; condamne Gilles en tous les dépens ; dit et juge qu'en ce qui concerne les instances suivies contre la Société internationale d'épargne, la faillite Frasseto et Sicé et à Faucon, syndic ès qualité, les

dépens seront recouverts conformément aux règlements sur l'assistance judiciaire ; en prononce la distraction au profit de M^{es} Larre et Coueslant, de M^{es} Piton et Bordaz, avocats aux offres de droit, condamne Gilles personnellement aux dépens des instances par lui formées contre Grenès, syndic, pris en son nom personnel, Christian, M^{es} Piton et Bordaz ; M^{es} Larre et Coueslant, avocats ; prononce la distraction des dépens dans l'instance contre Christian au profit de M^{es} Pascalis et Mayet, avocats, et dans l'instance contre M^{es} Piton et Bordaz et M^{es} Larre et Coueslant au profit de M^e Friestedt, avocat, aux offres de droit.

Brasserie du Coq d'Or
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1933)

Hier, de 18 à 20 heures, le premier concert de gala donné par cet Etablissement a connu son plein succès.

Les applaudissements nourris des nombreux et aimables clients et clientes encourageaient les exécutants de cet excellent orchestre.

Vendredi 17 février, deuxième concert de gala.

HANOÏ
Conseil du contentieux administratif
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1933)

.....
6° Instance Gilles contre ville de Hanoï et Protectorat du Tonkin.

Par mémoire introductif d'instance enregistré au secrétariat le 12 septembre 1930, M. Gilles Fernand, architecte, entrepreneur, domicilié à Hanoï, 44, bd Henri-Rivière, ayant M^e Piton pour avocat-défenseur, expose au conseil qu'il a été engagé par MM. Frasseto et Sicé, propriétaires de l'Hôtel du Coq d'or, pour démolir et reconstruire leur annexe du boulevard Carreau. Pour les mêmes motifs que ceux invoqués par les sieurs Frasseto et Sicé, M. Gilles demande une indemnité de 10.000 piastres [pour le préjudice subi à ce jour et une] indemnité de 30 p. par jour du jour de la requête au jour de la reprise des travaux.

La requête du sieur Gilles [est] rejetée et il est condamné aux dépens.

7° Instance Frasseto et Sicé contre ville de Hanoï et Protectorat du Tonkin.

Par mémoire introductif d'instance enregistré au secrétariat le 11 septembre 1930, MM. Frasseto et Sicé, propriétaires de la Brasserie du Coq d'or, à Hanoï, représentés par M. Delphin, leur mandataire général, et ayant pour avocat-défenseur M^e Piton, ont demandé au conseil :

1) De rapporter l'arrêt de refus d'autorisation d'ouverture d'un établissement de 3^e classe rendu le 4 juin 1930 par le résident-maire de Hanoï et approuvé le 4 juillet 1930 par le résident supérieur ;

2) d'autoriser les exposants à ouvrir l'établissement visé au dit arrêté ,

3) Condamner le Protectorat du Tonkin et la ville de Hanoï solidairement à leur payer une indemnité de 40.000 piastres pour le préjudice subi à ce jour et une indemnité de 100 p. par jour de la requête au jour où ils seront à faire fonctionner leur établissement ;

4) Les condamner aux dépens.

La requête reprise par les sieurs Grenès et Faucon, co-syndics de leur faillite, est régulière en la forme.

Elle est rejetée, les sieurs Frasseto et Sicé et les co-syndics sont condamnés solidairement aux dépens.

TONKIN

Conseil du contentieux administratif

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Le conseil a rejeté la demande de M. Fernand Gilles qui réclamait 10.000 piastres d'indemnité à MM. Frasseto et Sicé qui l'avaient engagé pour reconstruire l'annexe de l'Hôtel du Coq-d'Or. Il a rejeté également la demande de 40.000 piastres d'indemnité formulée par MM. Frasseto et Sicé.

HANOÏ

EN FLANANT

III

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1933)

.....
La Brasserie du Coq d'Or n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ans avec ses pankas bien blancs et au comptoir M^{lle} Caroline pour laquelle tout le monde avait autant de déférence que d'estime. Elle s'est transformée, modernisée et nous ne pouvons qu'adresser nos meilleurs souhaits de réussite au nouveau propriétaire de ce bel établissement

Déjà, le Réveillon de Noël a eu son petit succès ; celui de dimanche aura grand succès

AU COQ D'OR

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1934)

Le Coq d'Or veut renaître.

En effet, on nous annonce pour samedi 20 janvier une soirée dansante avec orchestre et le gracieux concours de M^{lle} MANOLITA, la charmante ballerine applaudie et appréciée dans toute l'Indochine.

Les soupers, comme les consommations, seront sans augmentation.

Le public appréciera.

Retenir ses places.

Le Mardi Gras au Coq d'or

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1934)

Un public très nombreux et très choisi se pressait mardi soir au Coq d'or dont la direction avait eu l'heureuse idée de nous apporter de la gaieté. C'est un rare spectacle à Hanoï que d'assister à une charmante soirée de chants et de danses.

L'orchestre, dirigé par le mæstro Bonduel, entraîna les couples travestis dans la danse et nous fit goûter de délicieuses mélodies.

Entre-temps, madame Régina Duc, des Concerts parisiens, et le ténor bien connu Matraglia, se firent entendre.

M. Matraglia est resté le « coq » de la soirée. Il chanta d'une voix admirable qui empoigna l'assistance et fit vibrer les cœurs.

À entendre les nombreux applaudissements, nous avons pu juger que le public avait eu entière satisfaction.

Toutes nos félicitations aux artistes et à la direction du « Coq d'Or » pour cette soirée qui s'est terminée à l'aube et obtint un succès très marqué.

Brasserie-Restaurant du Coq d'Or
Boulevard Henri-Rivière — rue Paul-Bert et ses annexes Bd Gialong
MICHELOT & Cie
Directeur, LOUIS MICHELOT
CHAMBRES AVEC CONFORT MODERNE
(*Europe Asia*, guide touristique et commercial, juin 1934, p. 50)



André TRANCHESSET, NOUVEAU DIRECTEUR

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juin 1934)

La renaissance du Coq d'Or. — Nous constatons avec plaisir, que, grâce aux efforts persévérants de sa nouvelle direction, la Brasserie du Coq d'Or retrouve un peu de l'animation que nous lui avons connue autrefois.

Le restaurant est l'objet d'une attention toute particulière et a de certains jours, d'excellents musiciens viennent matin et soir, pendant l'apéritif, donner des concerts qui sont fort appréciés.

EN FLANANT

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1934)

.....
Tranchesset est la providence des gourmands qui trouvent à son comptoir les crus les plus fameux et les produits d'alimentation des meilleures marques. Il ne craint pas sa peine : levé au petit jour, Tranchesset tient son magasin ouvert jusqu'aux environs de 8 heures du soir. C'est Tranchesset qui représente, entre autres marques de biscuits, le Biscuit Pernot, si apprécié dans les familles.

C'est Tranchesset qui a repris la Brasserie du Coq d'Or... mais, chut, nous ne sommes pas encore rue Paul-Bert.

EN FLANANT

(suite)

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1934)

.....
Tranchesset a su faire revivre de la « Brasserie du Coq d'Or » : un excellent orchestre y donne des concerts classiques fort appréciés. Sa salle du premier étage se prête admirablement aux banquets de sociétés ; au rez-de-chaussée, c'est la vue sur l'animation de la rue Paul-Bert, ce sont les bons apéritifs et les bons menus. Aussi, chaque jour la clientèle augmente-t-elle, tandis que les annexes du boulevard Gia-Long, restent toujours très fréquentées. Ce soir, l'« Amicale de l'Est » un groupement qui a l'air de bien marcher, donnera sa grande fête annuelle au Coq d'Or. La gaieté sera, assurément, de la partie.

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1934)

Amicale de l'Est. — Samedi prochain cinq janvier, au cours de la première réunion mensuelle de l'année, on tirera les Rois.

Le gâteau des Rois sera fourni par le sympathique directeur des Boulangeries Réunies. Le Comité demande aux adhérents de venir nombreux ! On dansera.

La renaissance «le la Brasserie Restaurant du Coq d'Or.
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1935)

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur.

J'ai l'honneur de vous présenter les offres de service de la Brasserie-Restaurant du Coq d'Or dont je me suis rendu propriétaire.

Sa cuisine extrêmement soignée et si justement renommée, ses consommations de choix, ses chambres modernes et confortables, son service impeccable font du Coq d'Or un établissement de tout premier ordre dont les prix très modérés, adaptés aux circonstances actuelles, sont à la portée de tous.

C'est ainsi que le prix du repas n'est que de 1 p. 50, que la pension complète est consentie depuis 95 p. 00 par mois et que des prix spéciaux sont accordés aux familles.

En vous donnant l'assurance que mon unique souci et ma satisfaction est de vous bien servir, et dans l'espoir que vous voudrez bien m'en donner l'occasion prochaine, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations très distinguées.

A. Tranchesset.

À n'en point douter, les efforts de M. A. Tranchesset seront couronnés de succès.

Tribunal mixte de commerce de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1935)

Audience du samedi 9 mars 1935. M. le président Cassagnau est assisté de MM. Lafon et Rochat, juges consulaires. Greffier : M. Kerjean. Huissier : M^e Lacoste.

.....
Cot ¹¹ contre Tranchesset. — Cot, ancien gérant du Coq d'Or, licencié avec préavis d'un mois, réclamé un préavis de trois mois et paiement en conséquence d'une somme de 939 p. 70. S'appuyant sur un cas précédent, le tribunal assimilant Cot non pas à un simple employé mais à une personne qui, en raison de ses fonctions, occupait une situation supérieure à celle des employés subalternes, dit qu'il a droit à un préavis de trois mois.

Examinant les sommes dues, le tribunal dit qu'elles s'élèvent au chiffre demandé soit 939 p. 70 mais qu'elles devront se compenser avec les sommes que Cot reste devoir à Tranchesset par suite d'une entente antérieure, soit 162 p. 31. Sur la demande de dommages-intérêts formulée par Cot ensuite des propos qu'aurait tenus Tranchesset à son sujet, le tribunal repousse cette demande, la preuve des faits allégués n'étant pas apportée par Cot ; condamne Tranchesset aux dépens dont distraction au profit de M^e Piriou.

Manifestation de sympathie à l'Amicale de l'Est*
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1935)

La salle de la Brasserie du Coq d'Or était presque trop petite pour contenir les originaires de l'Est qui, samedi dernier 2 mars, profitèrent de la 5^e réunion mensuelle du groupement pour féliciter plusieurs de leurs compatriotes promus dans l'ordre de la Légion d'honneur et adresser leurs adieux à plusieurs autres devant quitter la colonie temporairement ou définitivement ou devant charger d'affectation.

Parmi les heureux promus, citons : M. le général de division Philippot promu commandeur ; MM. [Paul] Bernhard [Distilleries de l'Indochine] et Boulanger promu chevalier.

Parmi les partants, relevons les noms de : MM. Reny, président honoraire partant en retraite ; Bourgoin, vice-président, affecté à Huê ; Chamodot et Vermot partant en congé ; Thiery réintégré dans le cadre de la métropole.

¹¹ Yvon Eugène Jean Georges Cot (Périgueux, 29 décembre 1886-Meschers, Charente-Maritime, 15 février 1965) : marié à Paris III^e, le 23 septembre 1916, avec Marie Émilie Doudhain, divorcé à Hanoï, le 28 janvier 1928. Engagé volontaire. Campagne du Tonkin (19 juillet 1908-25 juin 1911). Employé de la Société minière du Tonkin (30 mars 1912), agent de police à Haïphong (3 octobre 1912), inspecteur de la Sûreté, garde sanitaire du port d'Haïphong, condamné pour fraude à la douane (*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1922), employé des Grands Magasins Réunis à Hanoï. Futur directeur-gérant de l'Hôtel du Périgord à Haïphong.

En une courte allocution, le plus âgé des vice-présidents, M. Chrétien, traduit la légitime fierté de tous de voir plusieurs de leurs compatriotes recevoir la cravate ou le ruban rouges mais aussi la pénible affliction d'avoir à dire un adieu, définitif pour certains, aux partants

M. Reny, la voix étranglée par l'émotion, adresse à tous un émouvant adieu et conclut par le souhait de voir tous ses compatriotes demeurer bien unis.

La soirée se termina par une sauterie qui se prolonge fort tard au son de disques gracieusement prêtés par la Société tonkinoise de Radiophonie.

(L'Avenir du Tonkin, 10 mai 1935)

Nécrologie. — On annonce le décès, survenir à Lyon, de M. Deschamps, ancien combattant. M. Deschamps, on s'en souvient, dirigea pendant un certain temps le Coq d'Or. Il entra ensuite à la mairie comme agent contractuel.

En cette pénible circonstance, nous prions M^{me} V^{ve} Deschamps. ses enfants, la famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

(L'Avenir du Tonkin, 20 mai 1935)

Au Coq d'Or. — Depuis quelque temps, nous suivons les efforts de la direction de la Brasserie du Coq d'Or pour nous donner aux heures d'apéritifs un peu de musique. Nous avons applaudi aux quelques éléments trouvés péniblement sur place.

Depuis quelques jours, une magnifique artiste virtuose de l'accordéon, quoique 1^{er} prix de chant et piano du réputé conservatoire de Liège, avait donné à l'orchestre de cet établissement un véritable succès.

Monsieur Tranchesset, directeur du Coq d'Or, ne pouvait en rester là. Aussi c'est avec plaisir que nous apprenons que, d'accord avec son sympathique chef d'orchestre Bonduel, il vient d'engager un autre artiste, M. Henri Bascou, élève de Touche et 1^{er} prix du conservatoire de Montpellier.

Nul doute que nous retrouverons au Coq d'Or les jeudis et dimanche aux heures d'apéritifs, les foules du temps où cet établissement possédait les meilleurs orchestres français de la Colonie.

Les obsèques de M^{me} Zeppego
(L'Avenir du Tonkin, 7 mars 1938)

M^{me} Zeppego née Gros-Burdet, décédée avant-hier soir, dans des conditions que nous a vol déjà relatées, a été conduite hier à sa dernière demeure par une foule nombreuse d'amis et parents.

Nous avons noté au hasard ; la famille de M^{me} Gros-Burdet, [M^{me} et M. Peyré, directeur de l'Hôtel du Coq d'Or](#) ; le commandant Andrieux, M^{me}, M. Marquis, MM. Favier, Prétou, le Dr Bourgin, etc.

Après l'absoute, le cortège regagna le cimetière par la rue de Massiges.

BAIL DE FONDS DE COMMERCE

Hôtel-Café-Brasserie-Restaurant du Coq d'Or
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1941)

Suivant acte reçu par M^e Deroche, notaire à Hanoï le 31 mai 1941,
Madame Veuve Henri Dupré, propriétaire, demeurant à Hanoï, boulevard Dong-Dang, n° 48.

A donné à bail à loyer pour une période du 1^{er} juin 1941 au 31 décembre 1946,

À monsieur George Couteau, pâtissier, et madame Marcelle Olympe Charitat, son épouse, demeurant ensemble à Hanoï, rue Paul-Bert, n° 83.

Le fonds de commerce de brasserie-café-hôtel-restaurant exploité à Hanoï, rue Paul-Bert, rue Fourès, boulevards Henri-Rivière et Gia-Long sous le nom de « Brasserie du Coq d'Or »,

Moyennant diverse charges et conditions et loyers stipulés audit acte.

La présente insertion est faite dans le but de prévenir les tiers et principalement les fournisseurs et de dégager la responsabilité de la bailleuse relativement aux engagements que feront monsieur et madame Couteau qui sont locataires dudit fonds de commerce et seuls responsables personnellement de leurs engagements.

Pour extrait et mention,
DEROCHE.
